

**26- Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain
Rapport annuel 2018 de l'Exploitant**

Direction du Développement Urbain

**Rapporteur(s) M. Jean-François SOULARD
M. Patrick DELPECH**

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration d'une Société d'Économie Mixte Locale.

L'article L.1411-3 du CGCT prévoit que le délégataire d'un service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport permettant d'apprécier, au titre de l'année écoulée, les conditions d'exécution du service public dont la gestion lui a été confiée. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une présentation à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vous trouverez donc ci-après, Mes Chers Collègues, les éléments permettant d'illustrer les dispositions susvisées du CGCT pour ce qui concerne la Société Anonyme d'Économie Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Mancelle (SAEM-SETRAM).

Par contrat du 15 décembre 2017, Le Mans Métropole a confié à la SETRAM, dans le cadre d'une délégation de service public, l'exploitation de son réseau de transport urbain à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'année 2018 a été marquée par la prise d'effet du nouveau contrat au 1^{er} janvier.

En janvier, le service Flexo Soirée a été lancé. Il s'agit de cinq véhicules, attribués chacun à une ligne et qui desservent cinq zones différentes (non desservies en soirée par les bus) le vendredi et samedi soir.

Le 1^{er} septembre 2018, un nouveau réseau bus + tramway a été mis en place :

- une nouvelle numérotation des lignes,
- une nouvelle fréquence du tramway,
- le rééquilibrage de certaines lignes urbaines.

Une nouvelle ligne 35 a été créée pour desservir le quartier de Paixhans.

Pour compléter l'offre de transport, la Setram s'est associée à CmaBulle pour proposer une offre de covoiturage pour les déplacements des enfants pour leurs activités sportives et culturelles.

En 2018, le parc de vélos à assistance électrique est passé de 600 à 1 079.

De nouveaux services digitaux ont été mis en place pour les usagers et une application Setram a été créée.

Les principaux chiffres de l'activité transport sont les suivants :

- L'offre de transport

Le total des kilomètres bus et tramway réalisés a été de 8 135 970 km, soit une diminution de -1,5 %.

- La tarification

L'augmentation en moyenne pondérée entre juillet 2017 et juillet 2018 a été de 0,83%.

Les moyens matériels : le matériel roulant

Le parc comprend 34 rames de tramway, 135 bus et 13 minibus pour les personnes à mobilité réduite. 69 bus roulent au GNV, soit plus de la moitié du parc. Sur les 66 bus diesel, 37 sont conformes à la norme Euro V pour les émissions de polluants, 19 à la norme Euro IV et 10 à la norme Euro III.

- Les moyens humains

Les effectifs ont très légèrement augmenté au cours de l'année 2018 (651 agents au 31 décembre).

- La formation continue

2,72% de la masse salariale brute ont été consacrés à la formation continue. Ce chiffre, très supérieur aux 1,3 % réglementaires, s'explique notamment par les formations initiales ou continues obligatoires dans la profession.

- L'évolution des voyages

La fréquentation a atteint 31,12 millions de voyages, soit une progression de 302 255 voyages (+ 1,00 % par rapport à 2017).

La répartition de ces voyages pour l'année 2018 est de 61 % sur le tramway et de 39% sur le bus.

Les éléments financiers sont les suivants :

A compter du 1er janvier 2018, en application du nouveau contrat de Délégation de Service Public, les recettes du réseau Setram issues de la billetterie sont reversées à Le Mans Métropole.

Le montant des recettes d'exploitation issues de la billetterie est de 13 517 911 € soit + 2,5% et 234 382 € pour les mobilités douces soit + 95,93%.

- Les dépenses

Les dépenses ont été de 49 734 297 €, soit une augmentation de 899 895 € (+ 1,84%).

- La contribution forfaitaire

La contribution forfaitaire de Le Mans Métropole, telle qu'elle figure dans les comptes de la SETRAM, s'élève à 48 478 741 €.

- Le résultat de l'exercice

L'exercice 2018 dégage un bénéfice net de 124 574 €.

Le rapport d'activités de l'exercice 2018 de la SAEM SETRAM se caractérise par les données suivantes :

- bilan arrêté à la somme de 19 004 062 €
- total des produits s'élevant à 49 734 297 €
- bénéfice de 124 574 €

Vous trouverez annexé à la présente délibération le rapport d'activité de l'exploitant du réseau de transport public urbain ainsi que les annexes.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2018.

L'ASSEMBLEE A PRIS ACTE DE L'INFORMATION



N° d'identification : lmc1DEL192024H1

Affichage le 30 septembre 2019

Délibération exécutoire le 30 septembre 2019